

# ACCUEILS *de loisirs*

2023-2024

**DE 3 À 12 ANS**



[montpellier.fr](http://montpellier.fr)



# Édito

Notre action municipale prend en compte tous les temps de l'enfant dans un objectif de continuité pédagogique, au cœur de notre projet éducatif de territoire (PEdT) 2022-2027. Cette démarche volontaire que nous portons sur l'ensemble de la ville s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans et réaffirme l'exigence de qualité d'accueil dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Notre conviction est que la Ville a son rôle à jouer pour aider l'enfant à s'épanouir et se construire, dans tous les temps où il est accueilli. Grandir à Montpellier doit garantir à chacun un accès à une offre riche, diversifiée et adaptée à son âge.

En accueillant les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs municipaux et associatifs prennent une part importante dans la réalisation de cet objectif. Ils représentent une réelle source d'évasion, offrent de véritables lieux de loisirs et de rencontres, favorisent l'intégration sociale des enfants et leur bon développement.

Les qualifications et le volontarisme des animateurs sont mis au service des enfants, ils contribuent à développer leurs connaissances et à stimuler leur curiosité. Nous avons à cœur de préserver et de renforcer ces lieux pédagogiques et ludiques de proximité. Aussi, nous nous engageons à garantir aux familles montpelliéraines des solutions d'accueil de qualité, pour tous les âges, et de grandes facilités d'organisation.

Enfin, la rentrée 2023 marque une nouvelle évolution avec un calcul des tarifs plus progressif, juste et solidaire, désormais basé sur le quotient familial. Vous serez plus d'une famille sur deux à constater une baisse de votre tarification, en particulier pour les foyers les plus modestes.

Ce guide vous permettra d'accéder à l'offre de loisirs la plus adaptée à l'âge de vos enfants, en fonction de leurs envies. Nous espérons qu'il répondra aux attentes de chacun d'entre vous et souhaitons à tous les enfants de très beaux moments de découverte et de partage dans les centres de loisirs montpelliérains.



**Michaël  
DELAFOSSE**

Maire de Montpellier  
Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole



**Fanny  
DOMBRE COSTE**

Adjointe au Maire  
déléguée à la Ville éducative  
et à la Réussite scolaire

# Sommaire

LES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX . . . . .	4
LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS . . . . .	8
QUEL QUARTIER? QUEL ACCUEIL DE LOISIRS? . . . . .	9
LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS . . . . .	10



# Les accueils de loisirs municipaux



## Informations générales

Les accueils de loisirs municipaux accueillent les enfants de 3 à 12 ans le mercredi de 8h à 18h en période scolaire et de 8h à 18h du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) dans l'accueil de loisirs de votre choix (dans la limite des places disponibles et selon l'âge requis par les structures), indépendamment de votre lieu de résidence à Montpellier.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil à la demi-journée est possible, sauf en cas de programmation exceptionnelle d'une animation prévue sur toute la journée. Une inscription sur toute la semaine peut être exceptionnellement exigée en raison d'un projet pédagogique conduit par un accueil de loisirs.

### HORAIRES D'ACCUEIL

#### **Le mercredi et pendant les vacances scolaires**

- › Matin : accueil échelonné de 8h à 9h30
- › Midi : départ échelonné de 11h30 à 12h15
- › Après-midi : accueil échelonné de 13h30 à 14h
- › Soir : départ échelonné de 17h à 18h

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les accueils de loisirs sont aussi appelés ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

### POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez-vous au responsable de l'accueil de loisirs choisi en apportant avec vous :

#### Pour l'ensemble des usagers :

- › Une photo récente,
- › Une attestation d'assurance de responsabilité, civile pour les temps péri et extrascolaires,
- › La fiche sanitaire complétée,
- › Le carnet de santé,
- › Le livret de famille.



**Attention :** sans présentation de ces pièces, aucune inscription ne sera validée. D'autres justificatifs sont acceptés tels que l'aide aux loisirs (CAF)...

### POUR LES ENFANTS NON SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez-vous au guichet PRESTO de l'Hôtel de Ville afin de procéder à la pré-inscription de votre (vos) enfant(s), muni des pièces justificatives suivantes :

- › Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- › Le livret de famille,
- › Une pièce d'identité avec photo,
- › Votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021,
- › Si vous êtes allocataire CAF, votre dernière attestation CAF.

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devrez faire auprès du responsable de l'accueil de loisirs.

**Vous pouvez consulter le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux sur [montpellier.fr/alsh](http://montpellier.fr/alsh)**

## UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

À partir de septembre 2023, une nouvelle tarification plus juste et solidaire est mise en place dans les centres de loisirs municipaux. Une grille tarifaire unique s'applique à toutes les familles : les tarifs journée s'échelonnent de 5,50€ à 17,90€, en fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La nouvelle tarification concerne également les repas pris dans les centres de loisirs municipaux et associatifs : le prix des repas fournis par la ville s'échelonne de 1,35€ à 6,55€, selon le quotient familial. Le tarif à 0,50€ pour les familles en grande précarité est maintenu.

Les parents sont invités à se rapprocher des centres de loisirs associatifs pour connaître les tarifs pratiqués à la journée.

Pour + d'infos : [montpellier.fr/alsh](http://montpellier.fr/alsh)



## Réservation

### POUR LES MERCREDIS

Le système de réservation vous permet de réserver, si vous le souhaitez, en une seule fois tous les mercredis de l'année. Une facture est éditée pour chaque période et la réservation n'est confirmée que si le règlement est effectué au plus tard le dernier mercredi de la période précédente, soit :

DÉBUT RÉSERVATION*	MERCREDIS	DATE LIMITE DE PAIEMENT**
À partir du lundi 12/06/23	Du 06/09/23 au 25/10/23	Le jeudi 17/08/23
À partir du lundi 25/09/23	Du 08/11/23 au 22/12/23	Le jeudi 19/10/23
À partir du lundi 20/11/23	Du 03/01/24 au 16/02/24	Le jeudi 21/12/23
À partir du lundi 08/01/24	Du 28/02/24 au 05/04/24	Le jeudi 08/02/24
À partir du lundi 04/03/24	Du 24/04/24 au 05/07/24	Le jeudi 04/04/24

**Attention :** toute réservation non réglée dans les délais est annulée. Le créneau libéré est proposé à une autre famille inscrite sur la liste d'attente.

**À savoir :** pour les places attribuées au dernier moment en fonction des désistements, le règlement doit s'effectuer à la réservation.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis.

(\*\*) le dernier jeudi de la période précédente (sauf dérogation de septembre).

## POUR LES VACANCES SCOLAIRES

La réservation et le paiement doivent être faits pour chaque vacances durant la période de réservation.

DÉBUT RÉSERVATION*	VACANCES SCOLAIRES	DATE LIMITE DE PAIEMENT**
À partir du lundi 18/09/23	<b>Automne</b> Du 23/10/23 au 03/11/23	Le jeudi 12/10/23
À partir du lundi 20/11/23	<b>Noël</b> Du 25/12/23 au 05/01/24	Le jeudi 20/12/23
À partir du lundi 08/01/24	<b>Hiver</b> Du 12/02/24 au 23/02/24	Le jeudi 08/02/24
À partir du lundi 04/03/24	<b>Printemps</b> Du 08/04/24 au 19/04/24	Le jeudi 04/04/24
À partir du lundi 03/06/24	<b>Été (juillet)</b> Du 08/07/24 au 31/07/24	Le jeudi 04/07/24
	<b>Été (août)</b> Du 01/08/24 au 30/08/24	Le jeudi 30/07/24

**À noter :** les familles bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne doivent pas régler au préalable puisque la participation est versée directement au régisseur.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis.

(\*\*) 1 semaine avant la période - le jeudi de la semaine précédente.

## ANNULER OU MODIFIER UNE RÉSERVATION

**Pour les mercredis :** jusqu'à une semaine avant le mercredi annulé.

**Pour les vacances scolaires :** jusqu'au jeudi, 11 jours avant le début des vacances.



Le responsable se réserve le droit de ne plus accepter un enfant en cas d'annulations répétées.

Toute réservation annulée ou modifiée hors délais entraîne une facturation, sauf pour raison médicale de l'enfant et sur présentation de justificatifs (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation de l'enfant).

## RÈGLEMENT

Vous pouvez effectuer le règlement par chèque à l'ordre de la Régie des Centres de Loisirs, en espèces, par chèques vacances et par carte bancaire.



Pique-nique et goûter préparés à la maison et amenés au centre de loisirs : la Ville de Montpellier ne peut être tenue responsable de la qualité sanitaire des aliments préparés par les représentants légaux de l'enfant. Ils doivent veiller à la qualité des produits et à leur capacité de conservation à température ambiante.

# Les accueils de loisirs associatifs

Pour les centres de loisirs associatifs, l'inscription s'effectue directement auprès de la structure. Les tarifs sont définis par chaque structure gestionnaire, sur la base d'un barème de tarification sociale.



# Quel quartier ? Quel accueil de loisirs ?



# Liste des accueils de loisirs municipaux et associatifs

## QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Aiguelongue** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Camoens / Freud  
2, rue des Tourterelles  
06 17 90 63 81

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association MUC Omnisports** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Chaplin / Pottier-Sibelius  
120, rue de la Jalade  
04 99 58 35 36

**Association Éveil en Mouvement** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Térésa / Ferry  
Rue Antoine Laurent de Jussieu  
06 67 52 01 32 ou 06 10 05 70 04

**Association PEP 34** (maternelle et élémentaire)  
École maternelle Yourcenar  
71, rue Jean-Joseph Laborde  
04 67 40 73 00

**Association Les Enfants d'Hélène** (maternelle et élémentaire)  
École primaire Mitterrand  
1330, rue Henri Lagattu  
06 52 86 53 95

**Association MUC Omnisports** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Aubigné / Calmette  
147, rue des Quatre Seigneurs  
04 99 61 11 26

## QUARTIER MOSSON

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Les Tours** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Copernic / Bloch  
Rue Pierre Nicolas / 135, allée des Hauts de Massane  
06 17 90 60 33

**ALSH municipal Oxford** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Van Gogh / Senghor  
242, rue d'Oxford / 25, rue de Lausanne  
06 17 90 60 97

**ALSH municipal Malet** (élémentaire)  
École élémentaire Malet  
5, allée Pierre Carabasse  
06 17 90 64 41

**ALSH municipal Pape Carpentier** (maternelle)  
École maternelle Carpentier  
12, rue des Écoles  
06 17 90 71 27

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association Les Francas** (maternelle et élémentaire)  
Écoles Renaud / Balard  
123, rue de Salamanque / 360, avenue de Barcelone  
06 51 87 47 99

**Association GFEN Languedoc** (élémentaire)  
(local de l'association)  
320, rue Le Grand Mail  
09 50 07 12 44



## QUARTIER CÉVENNES

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal La Martelle** (maternelle et élémentaire)

Écoles Spinoza / Deroin  
88/110, rue Viollet le Duc  
06 17 90 70 19

**ALSH municipal Michelet** (maternelle)

École maternelle Jules Michelet  
Rue des Araucarias  
06 17 90 68 30

**ALSH municipal Villon** (élémentaire)

École élémentaire Joseph Delteil  
Rue des Araucarias  
06 17 90 67 99

**ALSH municipal Combes** (maternelle et élémentaire)

Écoles Duruy / Combes  
20, rue Edmond Lautard  
06 17 90 69 12

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association Vacances Évasion** (maternelle et élémentaire)

Écoles Goethe / Langevin  
3, rue des Coronilles / 5, rue de Clémentville  
04 99 13 71 10

**Association UFOLEP 34** (maternelle et élémentaire)

Association UFOLEP 34  
Écoles Kipling / Baudelaire  
311, avenue de Saint-Clément  
04 67 67 41 63

## QUARTIER MONTPELLIER CENTRE

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

#### **ALSH municipal Verne** (élémentaire)

École élémentaire Verne  
127, rue Yehudi Menuhin  
06 17 90 65 34 - 06 17 51 89 20

#### **ALSH municipal La Fontaine** (maternelle)

École maternelle La Fontaine  
27, quai des Tanneurs  
06 17 90 67 64

#### **ALSH municipal Roux** (maternelle et élémentaire)

École maternelle Roux  
96, rue du Faubourg Figuerolles  
06 17 90 62 65

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

#### **Association Vacances Évasion** (maternelle et élémentaire)

Écoles Florian / Simon  
45/49, rue de la Méditerranée  
04 99 13 71 10

#### **Association Le Relais des Enfants** (maternelle)

École maternelle Garnier  
2, rue Général René  
04 67 66 21 30

#### **Association Le Relais des Enfants** (maternelle)

École maternelle Rousseau  
21, rue d'Aigrefeuille  
04 67 66 21 30

#### **Association Le Relais des Enfants** (élémentaire)

(local de l'association)  
1, rue Embouque d'Or  
04 67 66 21 30

#### **Association Vacances Évasion** (maternelle et élémentaire)

Écoles Mozart / Morisot  
60, avenue d'Assas  
04 99 13 71 10

#### **Association La Gerbe** (élémentaire)

(local de l'association)  
19, rue Chaptal  
04 99 74 24 30

#### **Association Peps** (maternelle et élémentaire)

(local de l'association)  
6, place Roger Salengro  
07 69 13 89 59

## QUARTIER CROIX D'ARGENT

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Lantissargues** (maternelle et élémentaire)

Écoles Simenon / Surcouf  
215, boulevard Pédro de Luna  
06 17 44 58 78

**ALSH municipal Estanove** (maternelle et élémentaire)

École primaire Churchill  
Rue du Lavandin  
06 17 90 62 24

**ALSH municipal Savary** (maternelle et élémentaire)

Écoles Boucher / Savary  
240, quai Flora Tristan  
06 17 90 64 84

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association UFOLEP 34** (maternelle et élémentaire)

École primaire Olympe de Gougès  
1375, rue de Bugarel  
04 67 67 41 63

**Association UFOLEP 34** (maternelle et élémentaire)

École primaire Beethoven  
280, rue du Mas Nouguier  
04 67 67 41 63

**Association UFOLEP 34** (maternelle et élémentaire)

Écoles Pagnol / Voltaire  
305, rue Georges Brassens  
157, rue Henri Sellier  
04 67 67 41 63

**Association UFOLEP 34** (maternelle et élémentaire)

École primaire Germaine Richier  
99, rue Jean Prat  
04 67 67 41 63



## QUARTIER PRÉS D'ARÈNES

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Les Aiguerelles** (maternelle et élémentaire)

Écoles Frank / Dickens  
686, avenue du Pont Trinquat  
06 17 90 69 63

**ALSH municipal Cité Mion** (maternelle et élémentaire)

Écoles Brel / Signoret  
Impasse des Marmousets  
06 17 90 61 09

## QUARTIER PORT MARIANNE

### ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal de L'Hospital** (maternelle)

École de L'Hospital  
380, route de Vauguières  
06 17 90 65 13

**ALSH municipal Malraux** (élémentaire)

École élémentaire Malraux  
Rue Joan Miro  
04 67 20 35 53 - 06 17 88 18 12

**ALSH municipal Astérix** (maternelle et élémentaire)

Domaine de Grammont  
Avenue Albert Einstein  
06 77 76 58 26

**ALSH municipal Jean Moulin** (maternelle et élémentaire)

Écoles Moulin / Bergman  
20, boulevard Mounié  
06 17 90 60 67

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association Vacances Évasion** (maternelle et élémentaire)

École élémentaire Jaurès  
10, chemin des Barques  
04 99 13 71 10

**Association MUC Omnisports** (maternelle)

École maternelle Bernhardt  
175, rue Villalonga  
04 99 58 35 36

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

Direction de l'Éducation  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

